

PERMANENCE Vaccination au cabinet infirmier de SAILLANS

Les infirmiers sont habilités à prescrire et injecter aux adultes les vaccins suivants :

✓ GRIPPE SAISONNIERE	✓ PAPILOMAVIRUS
✓ DIPHTERIE	✓ PNEUMOCOQUE
✓ TETANOS	✓ HEPATITE A et B
✓ POLIOMYELITE	✓ MENINGOCOQUE (A, B Y et W)
✓ COQUELUCHE	✓ RAGE
✓ COVID 19	✓ Les autres sur prescription médicale

Tous les lundis et mercredis de 15h à 16h
dès le 28 novembre